

Les 250 ans d’une relation déséquilibrée

SUISSE / ÉTATS-UNIS Considérés comme des «républiques sœurs», les deux Etats ont connu des relations mouvementées. Retour sur cette histoire commune, alors que les Etats-Unis ont célébré leur fête nationale samedi.

PAR FLORIAN PAPILLOU

Les Etats-Unis et la Suisse sont considérés depuis 1776 comme des «républiques sœurs», en raison des valeurs, des idées et des concepts politiques qu’ils ont partagés au fil du temps. Cette expression masque toutefois le rapport de force déséquilibré entre les deux pays, dont la grande sœur s’est régulièrement servie. Retour sur deux siècles et demi de relations américano-suisse, à l’occasion du 250e anniversaire des Etats-Unis ce samedi 4 juillet.

1. L’inspiration suisse

Le Bernois Theobald von Erlach (1541-1565) est considéré comme le premier Suisse à s’être installé sur le sol de ce qui s’appellera les Etats-Unis. Les Suisses fondent leurs propres villes au «Nouveau Monde», dont New Bern (1710) en Caroline du Nord. L’école romande du droit naturel, dont le Genevois Jean-Jacques Burlamaqui et le Neuchâtelois Emer de Vattel sont les principaux représentants, a exercé une influence importante sur la pensée politique et juridique des fondateurs des Etats-Unis, en développant l’idée de droits humains naturels inaliénables, indique Sacha Zala, directeur du centre de recherche Dodis (Documents diplomatiques suisses) et professeur d’histoire à l’Université de Berne. En revanche, la Suisse n’influence pas la rédaction de la Constitution américaine et la mise en place du système politique aux Etats-Unis. Les partisans d’un Etat fédératif «étaient d’avis que le pouvoir central dans des confédérations comme la Suisse était trop faible», précise le Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). A la fin du XVIIIe siècle, la Suisse est une alliance de cantons sans Etat central. Elle s’inspirera à son tour du modèle américain quelques décennies plus tard.

2. Les «républiques sœurs»

Au XIXe siècle, les premières relations officielles entre la Suisse et les Etats-Unis se nouent par l’intermédiaire de

consuls. En 1848, un an après la guerre civile du Sonderbund, la Suisse adopte la nouvelle Constitution fédérale. Le texte réimporte la philosophie du droit naturel et reprend des concepts américains, comme le système bicaméral du Parlement, avec l’instauration du Conseil national et du Conseil des Etats. C’est aussi à partir de 1848 que l’idée des «républiques sœurs» commence à s’ancrer dans le narratif de chaque côté de l’Atlantique. «A ce moment-là, la Suisse, qui est au cœur de l’Europe, est la seule démocratie avec les Etats-Unis. Il était donc fondamental pour elle d’avoir un modèle de référence républicain», explique Sacha Zala. Le traité

d’amitié, de commerce et d’extradition de 1850, ratifié en 1855, constitue le fondement des relations entre les deux pays. Les relations diplomatiques débutent réellement en 1853, lorsque Theodore Fay devient le premier ministre-président américain à Berne. La Confédération n’ouvrira une légation helvétique à Washington qu’en 1882. Pendant son mandat, Theodore Fay exige la suppression d’un article de la Constitution suisse empêchant les juifs de s’établir librement sur le territoire helvétique. Selon Sacha Zala, «une forte critique de la Suisse va se développer dans la communauté juive de New York. Il y aura des appels au boycott des

produits helvétiques à cause de cette discrimination.» L’article est finalement abrogé en 1866.

3. Un rapport de force déséquilibré

Les relations entre les deux «républiques sœurs» se tendent lors des deux guerres mondiales. Après avoir déclaré la guerre à l’Allemagne en avril 1917, les Etats-Unis affirment respecter la neutralité helvétique, mais évoquent la possibilité d’une intervention en Suisse si la Confédération ne peut pas défendre son territoire, rappelle le DHS. Dès 1921, les Etats-Unis adoptent une politique protectionniste et augmentent les droits de douane. En 1935, Berne négocie avec Washington un traité commercial, mais les discussions sont compliquées. L’année suivante, le Conseil fédéral juge «prudent de mettre le traité commercial rapidement sous toit», écrivait Sacha Zala en 1924 dans «NZZ Geschichte». Même si le texte ne comble pas tous les souhaits de la Suisse, il lui octroie un allègement des droits de douane. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la position de la Suisse devient encore plus délicate. En 1941, les Etats-Unis gèlent les avoirs des pays de l’Axe, ainsi que des Etats neutres. Les réserves d’or de la Banque nationale suisse à New York sont aussi concernées. «A ce moment-là, parmi les pays neutres, il y avait l’Espagne de Franco, un pays fasciste, et la Suède, qui a permis à l’armée allemande de traverser le pays pour attaquer la Norvège. Donc être neutre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n’est pas très respectable», explique le directeur du Dodis.

Une solution est trouvée en 1946, avec l’accord de Washington. La Suisse doit verser une amende de 250 millions de francs pour sa politique économique favorable à l’Allemagne nazie. Sacha Zala précise: «La Suisse n’a pas accepté que cela soit présenté de cette manière. La version diplomatique dit que la Confédération a payé ces 250 millions pour contribuer à la construction de l’Europe.» En contrepartie, la Suisse récupère ses avoirs gelés. L’accord de Washington permet aussi aux Etats-Unis de garder la Suisse dans le camp occidental, alors que la guerre froide débute. A partir de 1948, les Etats-Unis intensifient leurs pressions pour empêcher l’exportation de produits stratégiques vers le bloc de l’Est. La Confédération brandit sa neutralité. Rien n’y fait.

“ Il était fondamental pour la Suisse d’avoir un modèle de référence républicain.”
SACHA ZALA
HISTORIEN ET DIRECTEUR DU DODIS
(DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES)

Elle est à nouveau contrainte de plier en concluant, en 1951, le «Hotz-Linder Agreement», un accord confidentiel et non écrit qui lui permet de sauver la face. Selon Sacha Zala, «de 1951 à la disparition du CoCom (réd: Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations) en 1994, la Suisse s’aligne de fait sur les sanctions contre les pays de l’Est, sans en faire formellement partie».

4. Fonds juifs et crise de 2008

Pendant la guerre froide, la Suisse rend des services aux Etats-Unis, en représentant les intérêts américains en Corée (dès 1953), à Cuba (dès 1961) et en Iran (dès 1980). Les relations entre les deux pays restent toutefois mouvementées. Les années 1990 sont le théâtre d’une des plus graves crises diplomatiques entre Berne et Washington: l’affaire des fonds juifs en déshérence. La presse américaine accuse les banques suisses de conserver des avoirs appartenant à des victimes de la Shoah ou à leurs familles. UBS et Credit Suisse doivent finalement indemniser les victimes à hauteur de 1,25 milliard de dollars. La crise financière de 2008 vient régler la question du secret bancaire helvétique, conflictuelle depuis les années 1960. Sous la pression de Washington, le Conseil fédéral accepte une demande d’entraide pour identifier les clients américains de l’UBS auteurs de fraude fiscale. Les tensions récentes autour des droits de douane imposés par Donald Trump, qui obligent le gouvernement suisse à mener des négociations complexes, n’ont donc rien d’inédit. «Ce qui est nouveau, c’est la manière peu discrète et peu diplomatique d’agir», souligne le professeur Zala. «Mais les Américains ont toujours procédé ainsi.»

Guy Parmelin et sa casquette font le buzz

«Switzerland Great Since 1291», tel est le slogan inscrit sur la casquette rouge vif que Guy Parmelin, président de la Confédération, portait au stade de Vancouver lors du 16e de finale de Coupe du monde entre l’Algérie et la Suisse. Une inscription en clin d’œil à la devise politique du président américain Donald Trump: «Make America Great Again». La casquette du ministre de l’économie a-t-elle également attiré l’attention du sélectionneur national Murat Yakin? Sur une photo que Guy Parmelin a jointe à son message, on peut en tout cas voir le président de la Confédération, casquette sur la tête, discuter avec le coach de la Nati sur la ligne de touche. Pour le match, le Vaudois a pris place dans les tribunes à côté du président de la Fifa, le Valaisan Gianni Infantino. A la fin de la rencontre, il a félicité les joueurs de la Nati. «Bravo à l’équipe de Suisse pour cette remarquable performance! Une nouvelle qualification pour les huitièmes de finale de la Coupe du monde, qui récompense le travail, l’engagement et la détermination de toute l’équipe. Let’s go!», a-t-il lancé, toujours sur les réseaux sociaux.

Le président de la Confédération est actuellement en Amérique du Nord dans le cadre d’une mission économique et scientifique. Il a rencontré lundi passé le représentant américain au Commerce Jamieson Greer. Après les Etats-Unis et le Canada, il doit aussi se rendre au Mexique.